SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit: Rough Rider II
Utilisation recommandée Nettoyant dégraissant
Restrictions d'utilisation: Pour un usage industriel et institutionnel uniquement
Fabricant: Maxim Chemical International Inc.
1607 Derwent Way, Delta, C.-B. V3M 6K8, Canada
800-663-9925
Numéro de téléphone d'urgence / Numéro 24 heures : Canada: Canutec 613-996-6666
É.-U.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques: CORROSIF POUR LES MÉTAUX
Dangers pour la santé: CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU - Catégorie 1
LÉSIONS/IRRITATIONS OCULAIRES - Catégorie 1
CARCINOGÉNITÉ - Catégorie 2
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (foie et rein) - Catégorie 2
Éléments d'étiquetage:

Mention d'avertissement: Danger
Mention de danger: H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H318 Provoque de graves lésions oculaires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Conseils de prudence :
Prévention: P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.
P264 Se laver les mains ou la partie du corps touchée soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/vêtements de protection/des lunettes de protection/une visière protégeant le visage.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
Interventions: P390 Absorber le déversement pour éviter tout dommage matériel.
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS provoquer de vomissement.
P303 + P361 + P353 SI SUR LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau [ou se doucher].
P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin.
P321 Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires relatives aux premiers secours sur cette étiquette).
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313 SI exposé ou concerné: Obtenez un avis ou une attention médicale.
Stockage: P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec un revêtement intérieur résistant.
P405 Garder sous clef.
Élimination: P501 Éliminer les contenus/le conteneur dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient	Environ Pds.%	Numéro CAS
Sodium Metasilicate	1-5	6834-92-0
Diethanolamine	1-5	111-42-2
Potassium Hydroxide	1-5	1310-58-3

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.
Inflammabilité: Ininflammable.
Point de rupture: Ininflammable.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Diriger un jet extincteur concentré vers un liquide chaud en combustion peut créer de la mousse et étendre le feu. Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour les situations de lutte contre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu. Ce matériel est nocif pour la vie aquatique. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit devra être conservée en milieu fermé et ne devra pas être déversée dans le milieu aquatique ni dans aucun égout ou conduit d'évacuation.
Risques inhabituels d'incendiee/explosion: De l'hydrogène gazeux peut être libéré lors du contact avec certains métaux.
Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxyde/oxydes métallique(s), cyanure d'hydrogène, ammoniac.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.
Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: porter un équipement de protection. Conscrire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et à l'abri du gel.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O.
ACGIH TLV: S.O.
Autre limite d'exposition: S.O.
Contrôles d'ingénierie appropriés: ventilation générale adéquate.
Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:
Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.
Masques/Lunettes de protection: Utiliser des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou des lunettes de sécurité.
Appareil respiratoire: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et le brouillard dans les zones confinées.
Tablier: Sur la base de la tâche à accomplir et des risques impliqués.
Bottes: Sur la base de la tâche à accomplir et des risques impliqués.
Autres équipements de protection: Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide rouge clair.
Odeur:	Aucun parfum ajouté
Seuil d'odeur:	S.O.
pH:	> 13
Point de fusion/Point de congélation:	S.O.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	S.O.
Point d'éclair:	>100 ºC
Taux d'évaporation (eau = 1):	S.O.
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Aucun.
ou d'explosivité:	S.O.
Pression de vapeur:	S.O.
Densité de vapeur:	S.O.
Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1):	1,3 à 20 ºC
Solubilité(s):	Soluble dans l'eau
Coefficient de partition: n-octanol/eau:	S.O.
Température d'auto-inflammation:	Non inflammable
Température de décomposition:	S.O.
Viscosité:	S.O.

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: S.O.
Stabilité chimique: Stable dans des conditions de stockage normales.
Possibilité de réactions dangereuses: S.O.
Conditions à éviter: Températures supérieures à 30ºC (86ºF) et inférieures à 5ºC (41ºF).
Incompatibilité: Agents oxydants et acides forts.
Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone, d'azote, de sodium.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables:	Ingestion, contact avec la peau et les yeux.
Symptômes:	Provoque une irritation sévère des yeux.
Estimations de la toxicité aiguë:	Voie orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg
Cancérogénicité:	IARC 2B. Substance raisonnablement prévue comme étant cancérogène pour l'homme.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Ce matériel est nocif pour la vie aquatique.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: Réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou

fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMD canadien:

Numéro d'identification ONU:	1719
Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CAUSTIQUE ALCALIN, N.S.A., (hydroxyde de sodium)
Classe(s) de danger pour le transport:	8
Groupe d'emballage:	II

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONTS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

4 = Extrême
3 = Élevé
2 = Modéré
1 = Léger
0 = Négligeable

SIMD

3	Santé
0	Inflammabilité
0	Réactivité
B	Personnel

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection
C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
Groupe B

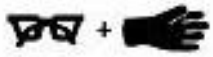

Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CRF 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)
CRF	Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations)
SIMD (HMIS)	Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identirication System)
CIRC (IARC)	Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer)
FDS (SDS)	Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets)
MSHA	Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines)
S.O.	Sans objet (Non disponible)
NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles)
NTP	National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis)
OSHA	Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)
PEL	Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible)
TDMD	Transport De Marchandises Dangereuses
TLV	Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)
ONU (UN)	Organisation des Nations- Unies (United Nations)
SIMDUT (WHMIS)	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System)

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022